



Les Lilas le 04 mai 2019,

Chères adhérentes, chers adhérents,

Lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2017, la liste présentée par Stéphanie VILLAR a été élue à la majorité. Conformément à l'article 10 des statuts du CS LILAS NATATION, celle-ci doit se renouveler par tiers à échéance du **28 juin 2019**.

Tous les adhérents qui souhaitent faire actes de candidature doivent, conformément à l'article 4 et 4.1 du règlement intérieur, constituer une liste comportant les Noms, Prénoms, adresses et téléphones, et adresser cette liste par courrier recommandé avant le **13 juin 2019**, à l'adresse du Club.

La Présidente du CS LILAS NATATION

Stéphanie VILLAR